

Conception libérale

Carlos Quinto

Dr méd., membre du Comité central de la FMH, responsable du département Santé publique et professions de la santé



Nous appartenons à une profession libérale. Cette liberté nous est nécessaire afin de pouvoir chercher des solutions à la large palette de problèmes de nos patientes et patients. Dans l'idéal, les solutions s'élaborent avec eux. En effet, la médecine fondée sur les preuves repose sur trois piliers: la meilleure évidence scientifique disponible, nos compétences et expériences cliniques ainsi que les valeurs et les attentes de nos patients. Nous avons également besoin de liberté pour que la relation médecin-patient puisse se développer dans un cadre sécurisant. Ce n'est que s'ils se sentent en confiance que les patients seront disposés et en mesure de nous révéler certaines informations cruciales lors de l'anamnèse. Les conditions-cadres sont par conséquent déterminantes et celles définies par l'Etat devraient faciliter notre activité au lieu de la complexifier au point de la rendre inefficace. Ce que nous traitons en première ligne ce sont des personnes, pas des dossiers.

Ce n'est pas un hasard si le philosophe suisse Peter Bieri s'est penché sur la liberté et la dignité en leur consacrant chacune un ouvrage. Pour nous, de fortes interactions existent entre ces deux notions et notre santé. Les enfants et les jeunes doivent être soutenus dans leur développement, et la santé en fait partie. Il s'agit d'un argument central de l'initiative «Enfants sans tabac», soutenue par l'ensemble du corps médical et de la FMH, conformément à la décision de la Chambre médicale. En tant que membres d'une profession libérale, nous sommes impliqués sur le plan social

La publicité pour le tabac cible souvent les jeunes avec succès. Il est prouvé que plus il y a de publicité, plus les jeunes fument.

tout en défendant le libéralisme. Or, inciter sciemment les plus jeunes à devenir dépendants à la nicotine est contraire à notre conception libérale, et les preuves scientifiques quant à l'effet sur les jeunes d'une publicité ciblée pour le tabac sont indubitables.

Il est incohérent d'interdire la vente aux moins de 18 ans et de continuer à cibler cette tranche d'âge par la publicité. C'est pourtant le moyen le plus efficace de l'industrie du tabac pour générer des «clients à long terme» afin de remplacer ceux qui sont décédés. En

effet, les personnes qui commencent à consommer de la nicotine en étant mineures développent une dépendance plus rapide, plus forte et plus longue, et ce tout au long de leur vie. Ces faits scientifiques sont bien connus de l'industrie du tabac qui les exploite pleinement. Après que le Conseil des Etats a ficelé un solide projet de loi en 2019, d'ailleurs sous la houlette des libéraux, celui-ci a été tellement édulcoré par la suite par le Conseil national que du point de vue de la protection

Chères et chers collègues, votez OUI à l'initiative «Enfants sans tabac» le 13 février prochain.

des enfants et des jeunes, l'actuel «projet de loi» est totalement rétrograde. Tous les formats publicitaires ciblant spécifiquement les mineurs restent autorisés et seuls quelques-uns, démodés pour les enfants et les jeunes (seulement 0,2% des dépenses publicitaires), seront interdits. Les grands groupes étrangers en tireront les bénéfices. Avec l'actuel contre-projet, de nouvelles cigarettes électroniques attrayantes pour les mineurs vont s'imposer sur le marché suisse, en raison de leur prix dérisoire et de la possibilité de consommer de la nicotine à haute dose. Leur utilisation est d'ailleurs illégale en Chine où elles sont fabriquées. Un article sur le sujet a été publié l'année dernière dans le BMS. Malheureusement, cette nouvelle preuve n'a pas encore intégré la sphère politique. En Suisse, toute famille de quatre personnes, qu'elle soit fumeuse ou non, paie 1500 francs d'assurance-maladie par an pour les conséquences du tabagisme. Il est nécessaire de s'attaquer à la cause plutôt que de plafonner les coûts du système de santé par des objectifs de coûts et des budgets globaux: rendre les gens malades pour ne pas les soigner ensuite est contraire à l'éthique professionnelle. Je vous invite donc, chères et chers collègues, à voter OUI le 13 février à l'initiative «Enfants sans tabac», conformément à notre vocation et à notre serment professionnel de protéger la santé. En ce qui concerne la prévention du tabagisme, nous ne pouvons pas rester plus longtemps la lanterne rouge des pays européens. Comme eux, nous voulons aussi faire baisser de 10 pour cent la prévalence du tabagisme chez les mineurs.